

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mardi 27 octobre 2009 de 9h à 11h
Musée des Beaux-Arts
BESANÇON

Odile Jeunet nous a fait l'amitié d'assister à notre Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2009.
2. Compte rendu de l'entrevue au Ministère (25 septembre 2009).
3. Point sur la rentrée.
4. Actions envisagées.
5. Assises des Lettres à Toulouse.
6. Questions diverses.

17 associations présentes : ADLAP (Amiens), APLG (Nantes), AGAP (Aix-Marseille), ARDELAC (Créteil), ARELABOR (Bordeaux), ARELAB (Besançon), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARELABretagne, ARTELA (Toulouse), ALPLA (Nancy-Metz), AUSPEX (Reims), ARELAD (Dijon), PALLAS (Paris), Thalassa.

8 associations représentées : APCELA (Poitiers), APLAAL (Lille), APLAG (Guadeloupe), ARELAG (Grenoble), Athéna, ARELAN (Nice), GELAHN (Rouen), ARELACOR (Corse).

25 associations présentes ou représentées sur 29.

1) Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de l'audience accordée par le Ministère à la CNARELA le 25 septembre 2009 (voir le CR sur le site de la CNARELA www.cnarela.fr)

Hélène Frangoulis et Sylvie Pédroaréna ont été reçues par Erick Roser. Il était important d'établir un contact avec le nouveau ministre.

▪ A propos de l'enseignement secondaire

- E.Roser a rappelé les contraintes de la DHG et l'autonomie des établissements. Il est difficile de passer au-dessus des recteurs en ce qui concerne les suppressions de classes, d'heures, de postes.

En conséquence, les ARELA devront écrire aux recteurs et envoyer le double du courrier à la CNARELA qui transmettra au Ministère. La présidente insiste aussi sur l'intérêt d'avoir des relations avec la presse locale pour toute manifestation des langues anciennes ; elle demande aux ARELA de lui transmettre les coupures de presse de préférence par voie électronique (format Word ou PDF).

- **Le brevet des collèges 2010 :** la CNARELA signale que l'histoire des arts et la langue régionale peuvent être choisies désormais comme option facultative (cf. courrier du ministre du 13 juillet 2009). Mais l'option facultative langues anciennes ne figure pas sur le programme du nouveau brevet. La CNARELA s'en émeut.

E. Roser répond qu'il n'y a pas eu de modification et qu'il faut attendre des nouvelles de M. Nembrini. **(La question est réglée pour 2010)**

Auspex signale à ce sujet qu'une réunion a eu lieu dans l'académie de Reims pour que le latin et le grec interviennent dans l'histoire des arts ; l'ARELAD (Dijon) signale dans un établissement la création d'une classe à horaire aménagé théâtre-latin, grec. Ces démarches sont intéressantes, mais il est tout à fait essentiel que la

langue ancienne apparaisse en tant que telle à l'évaluation du brevet. C'est la reconnaissance légitime de trois années d'efforts consentis dans des conditions souvent dissuasives.

- A propos des concours, la situation semble plus grave qu'en mai. M. Roser n'a pas répondu quant à l'existence des CAPES et agrégations de lettres classiques. Tous les aménagements annoncés par le Ministère Darcos sont remis en question.

3. Le point sur la rentrée

A ce jour, 14 associations ont répondu au questionnaire de rentrée ; la présidente demande que les autres s'acquittent de cette tâche. Il serait bon aussi que les associations éditent un bulletin par an, ou de préférence deux, et qu'elles l'envoient aux membres du bureau. Elle rappelle que le dynamisme de notre action est soutenu par les concours organisés régionalement ainsi que par les journées de l'Antiquité.

- Publications

Peu de publications cette année. Les publications des années précédentes sont annoncées sur le site. Le *Florilège* est encore disponible ; un nouveau est prévu : il est demandé aux ARELA de proposer un premier choix de textes pour l'année 2009.

Il est bon de faire passer, pour la diffusion, l'édition des publications par le CRDP par des conventions entre le CRDP et les ARELA, comme l'a fait L'ARELAB (Besançon). Mais on nous signale des compressions de personnel au CRDP et dans les CDDP qui risquent de nuire à la conclusion de tels accords.

Toute association se doit d'annoncer dans son bulletin les publications des autres Arela.

Odile Mortier-Waldschmidt rappelle qu'elle a encore 10 exemplaires du *Memento de morphologie verbale du grec* d'Anne-Marie Chanut (le lui commander à son adresse 25 rue Au Maire Paris 75003 au prix de 15 euros incluant les frais d'envoi)

- Les problèmes du quota et de la formation des classes sont à signaler aux IPR, au recteur avec la collaboration des parents d'élèves. La présidente demande qu'on lui envoie le double des courriers pour qu'elle les transmette au ministère.
- Il faut recenser les départs en retraite pour agir afin d'éviter les suppressions de postes.
- Les remplacements : L'APLG (Nantes) signale que 17 enseignants de lettres modernes ont accepté de faire des remplacements en latin. L'ARELAD (Dijon) informe que les TZR Lettres classiques ont tous des postes fixes. La présidente demande de faire remonter toutes les difficultés de remplacement afin de les publier sur le site.
- Les maquettes du Supérieur.
Les maquettes des licences ont tendance à supprimer le latin du cursus Lettres modernes...

4. Actions envisagées

- La réforme du Lycée : les plaquettes ont été diffusées par le Ministère ; il n'est pas question du latin et du grec. Nous devons poursuivre notre action en nous alliant à d'autres instances pour être plus efficaces :
 - Nous avons été contactés par P. Demont et la SEL pour que nous demandions une audience commune au ministère

- Le Groupe lettres du SNES a contacté la CNARELA pour une réunion de travail le 26 novembre : La CNARELA sera représentée par PALLAS et par l'ARDELAC.

- Supérieur : Un regroupement de sociétés savantes et d'associations de spécialistes a interpellé le Ministère au sujet des concours. La CNARELA va demander à signer ce texte.
- L'ARELACLER demande que toutes les actions de la CNARELA soient recensées sur le site de manière très visible.
- Site :
A. Joste (GELAHN) a recensé tous les textes officiels concernant l'enseignement des langues anciennes. Cela sera bientôt sur le site.

5. Les Assises des Lettres, organisées par l'ARTELA (Toulouse), l'APLAES et plusieurs organismes de recherches de l'Université Toulouse II-Le Mirail, auront lieu à Toulouse les 27-28-29 mai 2010.

Le programme provisoire est apporté par H. Frangoulis.

L'AG de la CNARELA aura donc lieu à Toulouse lieu le Samedi 29 mai de 13h30 à 15h30.

6. Questions diverses

Les Journées d'octobre de la CNARELA 2010 auront lieu à Lyon autour du thème « L'eau et le vin. »

Les actes des journées d'octobre de Nice sont disponibles sous la forme d'un CD qui est présenté au cours de l'A.G. Toutes les communications s'y trouvent rassemblées sous trois formats : Word, Open office et PDF. ; l'ARELAN (Nice) devrait sous peu donner de plus amples informations

L'AG de la CNARELA aura lieu le 16 janvier à la Sorbonne (amphi Descartes). Le renouvellement du bureau est notamment à l'ordre du jour.

Réduction d'impôts pour les cotisations. Claire Couturier (APLG) expose les démarches à accomplir. Les documents explicatifs seront transmis par courriel aux ARELA.

Nous remercions l'ARELAB pour la qualité de ces Journées d'octobre qui connaissent une fréquentation croissante (100 personnes y participent). Nous ne pouvons que déplorer que l'Institution ait décliné l'invitation : que ce soient les Inspecteurs généraux ou les Inspecteurs pédagogiques régionaux !

Changements de correspondants ou de présidents

- AGAP : la nouvelle présidente est Anne-Marie Chazal 1 rue Beau-Rêve 13 190 Allauch
agap@msh.univ-aix.fr

-PALLAS Sylvie Nourry 54 rue Damrémond 75018 Paris
gsnourrynamur@aol.com

-ARELABretagne : Benoît JEANJEAN, 38 Allée des Lilas 29800 LANDERNEAU
jeanjean.benoit@orange.fr